

Espace Saint-Ravy

APPEL À CANDIDATURES

Saison 2016 - 2017

Dans le souci permanent de promouvoir l'art dans la ville et de favoriser l'accès à la culture au plus grand nombre, la Ville de Montpellier met à disposition **l'Espace Saint-Ravy**, salle d'exposition dédiée aux plasticiens développant leur expression artistique sur le territoire métropolitain.

L'Espace Saint-Ravy est situé dans l'Écusson Place Saint-Ravy, en plein cœur de la ville et des circuits touristiques.

Pour tout renseignement : Paul JESSLEN, chargé de la coordination de l'Espace Saint-Ravy / 04 67 34 74 98 / paul.jesslen@ville-montpellier.fr

Appel à candidatures septembre 2016 – août 2017

Principes de la sélection

Cet appel à candidatures est ouvert aux artistes plasticiens, seuls ou en collectifs domiciliés à Montpellier ou sur le territoire de l'une des communes de Montpellier Méditerranée Métropole. La priorité est donnée aux artistes ayant peu, voire jamais exposé.

Pour pouvoir exposer au sein de l'Espace Saint-Ravy, le(s), ou les plasticien(s) porteur(s) du projet doit(ven)t présenter un dossier, selon les consignes explicitées plus bas dans ce document.

Ce dossier sera soumis à une commission, désignée par monsieur le Maire et composée de membres de la direction de la culture et du patrimoine de la Ville de Montpellier ainsi que d'experts indépendants invités.

Les résultats de cette sélection seront communiqués à l'ensemble des participants par courrier.

Les critères de sélection sont les suivants :

- La recherche esthétique
- L'originalité de la démarche
- La diversité des expressions artistiques
- Le soin apporté à la présentation des œuvres dans le dossier et par rapport au lieu
- La motivation

Conditions générales d'exposition à l'Espace Saint-Ravy

L'Espace Saint-Ravy est gratuitement mis à la disposition des artistes plasticiens sélectionnés. La durée d'exposition varie de 15 à 23 jours, selon les possibilités d'un calendrier dont le contenu sera communiqué à l'issue de la sélection des dossiers.

- Le gardiennage de l'exposition (du mardi au dimanche inclus, de 13h à 19h), le montage de l'exposition et son démontage, de même que l'assurance des œuvres exposées sont à la charge des exposants.

- La vente des œuvres est strictement interdite au sein de l'espace : aucune liste ni étiquetage comportant le prix des œuvres n'y seront tolérés, sous peine de fermeture immédiate de l'exposition.

- La Ville de Montpellier prend à sa charge le vernissage de la manifestation, ainsi que la communication autour de l'exposition (création et impression des cartons d'invitation et des affiches de l'exposition; diffusion d'un communiqué de presse), de même que l'éclairage des œuvres dans l'exposition par un professionnel.

Constitution du dossier de candidature (pour une exposition individuelle ou collective)

Ce dossier doit obligatoirement être présenté sous la forme d'un dossier-papier relié en format A4. Il doit comporter :

- 1/ une lettre de motivation concernant la démarche artistique globale de chaque artiste et/ou une note explicative synthétique sur le projet artistique présenté.

- 2/ un curriculum vitae axé sur le parcours artistique de chaque candidat.

- 3/ une sélection de 10 à 15 reproductions maximum des œuvres qui seront présentées dans l'exposition, en précisant pour chacune le nom de l'artiste, le titre de l'œuvre, la technique et le format en légende.

- 4/ une attestation de domiciliation sur le territoire de la Métropole de Montpellier pour chaque candidat (copie d'un document officiel de moins de trois mois ou déclaration sur l'honneur d'hébergement par un tiers, datée et signée).

- 5/ le bordereau d'acceptation du règlement ci-joint dûment rempli et signé.

Les dossiers non conformes ne seront pas présentés à la commission de sélection.

ATTENTION : Les cd-rom, cd audio, dvd, ne seront pas acceptés en tant que dossier de candidature. Si les éléments numériques (images, son) représentent tout ou partie des œuvres de l'exposition proposée, il est indispensable de joindre des images capturées sur écran au dossier de candidature sur papier, accompagné du ou des documents numériques ou analogiques, dûment étiqueté(s) sur l'emballage comme sur le support.

Dépôt des dossiers

Les dossiers doivent être déposés :

- **en Mairie de Montpellier, à la direction de la culture et du patrimoine, à l'attention de Paul Jesslen, chargé de la coordination de l'Espace Saint-Ravy, 1 Place Georges Frêche, 7^{ème} étage du bâtiment.**
- Le cas échéant, les dossiers peuvent également être envoyés par courrier postal à l'adresse suivante :

**Mairie de Montpellier, direction de la culture et du patrimoine
M. Paul Jesslen, chargé de la coordination de l'Espace Saint-Ravy
1 Place Georges Frêche
34267 Montpellier cedex 2**

La clôture des dépôts est fixée au 31 mars 2016.

Les artistes non sélectionnés pourront récupérer leur dossier à partir du 30 mai et jusqu'au 30 juin 2016 auprès de la direction de la culture et du patrimoine.
Aucun dossier ne pourra être renvoyé par la poste. Passé le délai indiqué, aucun dossier ne sera conservé.



.....

BORDEREAU À JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE

Je soussigné

Déclare avoir pris connaissance du règlement de l'appel à candidatures 2016-2017 pour exposer à l'Espace Saint-Ravy et en accepter toutes les conditions.

Fait à **Le**

Signature

.....